



CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2022-50

Ouverture de la séance à 19h30

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le quatre octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles LAVERRIERE.

Membres présents (13) : Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Catherine SILVESTRE, André VALLI, Sophie GIROD, Lionel VESIN, Bernard CHAUTEMPS, Michèle DUVAL, Levent BAYAT, Jérôme DEMIET, Jean-Pascal MEGEVAND.

Absents excusés ayant donné procuration (4) : Carole VINCENT à Jean-Charles LAVERRIERE, Eve ROUKINE à Lionel VESIN, Alan SORRENTI à Christophe DESBIOLLES, Sophie MULLER COWLEY à Véronique VERGUET

Présents : 13**Absents : 4****Pouvoirs : 4****Votants : 17****Secrétaire de séance :** Véronique VERGUET

Délibération n° 2022-50 : Rétrocession des trottoirs de la copropriété Les Jardins de Lisa à la commune de Neydens -

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de la construction en 2016 du programme immobilier, les Jardins de Lisa, il a été convenu de la rétrocession du trottoir, situé le long de la voie communale, le chemin de la Croix correspondant à la parcelle cadastrée section A numéro 2314 d'une superficie de 276 m². La commune récupèrera la parcelle à titre gratuit et s'est engagée à prendre en charge les frais d'acte liés à la cession auprès du constructeur, la SAS Francelot.

La Commune doit aujourd'hui finaliser le dossier afin qu'elle devienne propriétaire effective de la partie de parcelle concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**Voix pour : 17****Voix contre : 0****Abstention : 0**

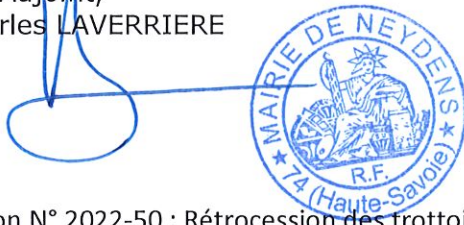
- **APPROUVE** l'acquisition de la partie de la parcelle cadastrée section A n°2314, de 276 m², à titre gratuit auprès de la SAS Francelot,
- **INDIQUE** que les frais liés à l'acquisition seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré à Neydens le 11 octobre 2022

Pour le Maire empêché et par suppléance

Le Maire-Adjoint,

Jean-Charles LAVERRIERE

Le secrétaire de séance,
Véronique VERGUET